

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET** : Subventions aux associations ou organismes à vocation agricole dans le cadre de l'aide au fonctionnement

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2016, à des associations et organismes à vocation agricole des subventions de fonctionnement pour un montant total de :
  - 6 000 € au bénéfice d'associations ou organismes à vocation agricole,
  - 4 000 € au bénéfice de la commune de Saint-Martin de Crau pour l'organisation de la « Foire agricole de la Saint-Valentin 2017 »
- de rejeter trois demandes de subventions non conformes aux objectifs départementaux ;

La dépense globale correspondante de 10 000 € sera prélevée sur le budget départemental de la façon suivante :

- 6 000 € sur le chapitre 65, fonction 928, article 6574,
  - 4 000 € sur le chapitre 65, fonction 928, article 65734,
- dont les dotations sont suffisantes.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**